

**FICHE DE POSTE n° 16 bis**

**poste enseignant ressource départemental ou enseignante ressource départementale**

**élèves allophones nouvellement arrivés – EFIV - EANA – UPE2A  
scolarisation des enfants de familles itinérantes et du voyage - EFIV**

**Se référer aux fiches n° 15 et n° 16**

**Définition du poste :**

Cet enseignant est placé sous l'autorité de l'IEN de la circonscription au titre de son secteur d'intervention et sous celle de l'IEN ASH en charge des dossiers EFIV et EANA.

Il est donc conduit à travailler en collaboration avec les équipes EFIV et EANA pilotées par l'IEN ASH. Il assure un lien étroit avec les enseignants ressources UPE2A - EANA et EFIV d'Onet-le-Château et de Rodez parfois relais de l'IEN sur les deux dossiers au vu de leur proximité géographique.

Il collabore étroitement avec les équipes enseignantes, le coordonnateur REP mais aussi les IEN et PERDIR (pour les EFIV) ainsi que les partenaires notamment de l'éducation prioritaire et politique de la ville.

Il dispose de compétences importantes en matière de différenciation pédagogique car il s'adresse souvent à un public en grande difficulté scolaire du fait de leurs parcours non linéaires. Par son expertise pédagogique il soutient la scolarisation et propose des conseils, ressources et outils spécifiques aux équipes enseignantes. Il peut co-intervenir au sein de la classe.

Auprès du public EANA, le professeur des écoles enseigne le « français langue de scolarisation ».

L'enseignant exerçant sur ces postes intervient dans les écoles accueillant des nouveaux arrivants et des EFIV en fonction des besoins recensés et des priorités définies avec l'IEN ASH en charge du dossier.

**Spécificité** : Cet emploi est composé de la manière suivante :

**poste rattaché à l'école « Jean Macé » DECAZEVILLE**

0.50 EFIV – 0.50 EANA/UPE2A

Ce poste comprend des déplacements dans les écoles de la circonscription Aveyron 4 et Aveyron 5 accueillant les enfants du voyage et/ou nouvellement arrivés

Mobilité obligatoire.

**Conditions d'accès :**

**Priorité 30** - Enseignant possédant la certification complémentaire ou un diplôme national de master en français langue étrangère ou langue seconde. **Nomination à titre définitif**

**Priorité 32** : Enseignant non certifié s'engageant à présenter cette certification. **Nomination à titre provisoire**

**Priorité 40** – Enseignant non certifié. **Affectation à titre provisoire**

**Mode d'accès :**

**Commission + barème.**

Adresser, sous couvert de l' IEN de circonscription, une lettre de motivation et un CV à l' IA-DASEN de l' Aveyron (DIPEM) [ia12-mouvement1d@ac-toulouse.fr](mailto:ia12-mouvement1d@ac-toulouse.fr)

**Contacts :**

IEN ASH : [ien12-ash@ac-toulouse.fr](mailto:ien12-ash@ac-toulouse.fr)

IEN Aveyron 4 : [ien-aveyron4@ac-toulouse.fr](mailto:ien-aveyron4@ac-toulouse.fr)

IEN Aveyron 5 : [ien-aveyron5@ac-toulouse.fr](mailto:ien-aveyron5@ac-toulouse.fr)



Pour plus de détail sur l' enseignement auprès de ces publics, se référer aux fiches n°15 et n°16